à faire, dans la matinée de dimanche des hommes de troupes sous leurs ordres.

Comment le ministre de la guerre ne [illegible] aux officiers et soldats ? La question du dimanche n'est pas ce qui nous préoccupe, c'est un jour de repos que nous demandons. *Caveant consules* a dit Horace. A part quelques malheureux, comme nous, qui, en raison des nécessités de leur service, sont constamment [illegible] mais qui, aussi, sont généralement rétribués en conséquence, il n'est personne, depuis le ministre jusqu'au dernier manœuvre, qui n'ait son [illegible] par semaine. Seules les mi[illegible] préoccupations de toute [illegible] acceptent les appels, les [illegible] ne peuvent pas avoir une bonne journée à eux.

Mais une inspection, dira-t-on, ne prive [illegible] journée; ils sont libres aussitôt après. Il faut n'avoir été que dans les directions du génie, pour ne pas savoir tout le temps que comporte une inspection de ce genre.

Quand il ne s'agit que d'une revue en tenue de sortie passée par les sous-officiers ou les caporaux, l'affaire est bientôt terminée: l'homme se met en tenue comme il peut et va promener son sergent ou son caporal aussi mal mêlés que lui, le rencontrant en passant et le trouvant [illegible] pour aller boire aux cornelles [illegible] de la ville. Seulement, [illegible] après l'inspection, la soupe [illegible], le troupier se déshabille et se repose à son aise, si bien que lorsqu'il ira faire son tour, après le rapport, il ne sera plus du tout arrangé de la même façon qu'il l'est pressé à l'inspection.

Mais cette revue est l'exception, elle se produisa à peine une fois en cinq ou six ans. Quand il s'agit d'une inspection passée par les officiers de la compagnie ou le chef de bataillon, l'affaire prend très vites autres proportions. Le chef de bataillon peut, s'il est expéditif, voir son bataillon en une demi-heure ; mais il faut que chaque capitaine ait vu avant lui sa compagnie, qu'avant le capitaine chaque officier ait vu sa section, qu'avant eux chaque sergent ait vu sa demi-section, qu'on ait fait et rendu l'appel, aligné le bataillon, fait ouvrir les rangs. Voyez, en ne perdant pas de temps, à quelle heure il aura fallu faire descendre les hommes dans la cour, ou les placer au pied de leur lit et avoir fait les chambres; si on veut être prêt pour l'heure de l'arrivée du chef de bataillon: près de deux heures. Quand c'est le colonel qui passe la revue, il faut commencer au réveil ; quand c'est un général, il faut être prêt la veille.

Or, en prenant pour exemple la revue du colonel, à quelle heure les officiers et la troupe seront-ils libres? Le colonel ne peut guère, en hiver surtout, s'il veut laisser le temps à chacun de s'apprêter, passer la revue avant huit heures et demie ou neuf heures; supposons qu'il mette une heure pour passer la revue, il ne pourra pas faire son rapport avant dix heures: comme personne ne peut s'absenter avant que le rapport ait été communiqué, il en résulte que personne ne peut en réalité jouir de la liberté du dimanche avant midi; avec l'appel du soir à neuf heures au plus tard, il devient absolument impossible, à moins de permission spéciale, de disposer d'une bonne journée par semaine, comme peut le faire le dernier des civils, qu'on laisse généralement libres du samedi soir au lundi matin. Et tout cela, pourquoi ? Pour venir répéter ce qu'on ne fait que rabâcher tous les jours à l'appel de onze heures, à la parade et avant chaque prise d'armes.

Voilà une des mille raisons qui détournent du service militaire une foule d'officiers et de sous-officiers qui cependant rendraient de réels services.

De grandes revues de parade passées de temps en temps en dehors de la caserne, le dimanche, sur une des places ou promenades de la garnison sont certainement de nature à produire une excellente impression sur l'esprit public et à développer le goût militaire chez les jeunes gens, mais ces revues suffiraient tous les trois mois environ. En règle générale, il faut laisser aux militaires un jour libre par semaine.

Puisque le ministre éprouvait le besoin de mettre au jour une circulaire sur ce sujet, nous nous serions attendu plutôt à ce qu'il prescrivît qu'à l'avenir les revues seraient passées dans l'après-midi du samedi et que la journée du dimanche serait laissée absolument à la disposition des hommes. Du reste, puisqu'on ne regarde pas à une circulaire de plus ou de moins, il est encore temps d'en faire une dans ce sens. Nous l'attendons.

ROUBAIX-TOURCOING et le Nord de la France

La Mairie nous communique l'avis suivant :

« Le Maire de la ville de Roubaix a l'honneur d'informer ses Concitoyens que l'école de natation sera ouverte au public à partir du dimanche 12 courant.

Roubaix, le 10 Juin 1881.

Le Maire, N. MOREL, Adjoint.

Voici les votes des sénateurs du département du Nord dans le scrutin sur le 1er paragraphe de l'amendement de MM. le duc de Broglie et le baron de Ravignan à l'article 1er du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, tendant à rendre l'enseignement primaire obligatoire ainsi conçu :

« L'enseignement primaire élémentaire comprend nécessairement l'instruction morale et religieuse. »

Ont voté pour : MM. Corne, Kolb-Bernard, Masclet du Biest, Pajot, Théry, Wallon.

Ont voté contre : MM. Deullieul, le général Faidherbe, Casimir Fournier, Merlin, Testelin.

Absent par congé : M. le comte Roger.

Le Sénat n'a pas adopté.

M. Pierre Legrand, député du Nord, a déposé récemment sur les bureaux de la Chambre, une pétition signée d'un certain nombre de haleurs de bateaux, propriétaires et commerçants, de Maing, Prouvy et Bouvignies, sollicitant l'intervention des députés pour faire abroger le décret du 19 juin 1875, qui, en organisant le halage par adjudication, a ruiné tous les haleurs libres.

La 27e commission a décidé qu'il convenait de signaler à l'attention bienveillante de M. le ministre des travaux publics la pétition des haleurs, des propriétaires et des commerçants du Maing, Prouvy et Bouvignies.

La commission d'enquête pour le Canal du Nord est convoquée pour le vendredi 24 juin, à 2 heures, à la préfecture du Nord.

La souscription pour l'érection de monuments en l'honneur des cardinaux Giraud et Régnier atteint, avec la dixième liste, la somme de 27,461 fr. 25.

Ce n'est pas, dans un estaminet bonnes nouvelles qu'on apprend, hier par erreur, mais dans le cabinet du Maire, à l'Hôtel-de-Ville, que M. Chéri Despret a injurié M. Flipo, adjoint.

Comme nous l'avons déjà annoncé, il y a quelques jours, c'est demain dimanche que la musique des Sapeurs-Pompiers de Lille viendra faire une promenade militaire à Roubaix et rendre visite à notre Musique municipale.

La *Grande-Harmonie*, voulant rendre sa politesse à la Société Lilloise, a dressé le programme suivant pour la recevoir : nos Musiciens se réuniront dans leur local, dimanche matin, à 7 heures et demie, et partiront à 8 heures, pour aller à la rencontre de la Musique de Lille sur la route de Croix, où ils l'attendront en face de la *Croix Blanche*, (à l'estaminet Lecomte).

Aussitôt les deux corps réunis et après les salutations de bienvenue, ils se mettront en marche pour entrer ensemble à Roubaix, en jouant alternativement des pas redoublés ; l'itinéraire sera la route ordinairement suivie, c'est-à-dire la rue de Lille, rue Neuve, Grand'Place, rue Saint-Georges, jusqu'au local de la *Grande-Harmonie*, où l'arrivée aura lieu vers 9 heures.

Les deux Musiques se rendront dans la nouvelle salle de répétitions. Les vins d'honneur y seront offerts ; une collation leur sera ensuite servie.

Nous voyons avec le plus grand plaisir cette cordialité régner entre deux corps de musique si renommés et nous applaudissons de tout cœur aux sentiments de concorde qui les animent ; nous souhaitons que ces occasions de resserrer des liens d'amitié fussent plus fréquentes, car il est certainement heureux de voir les sociétés musicales vivre en bonne harmonie. Nous félicitons la Musique des Sapeurs-Pompiers de Lille de son initiative et espérons que son exemple sera suivi.

La *Musique municipale de Croix* donnera un concert sur la Place-Verte, à Tourcoing, demain dimanche, 12 juin, à 5 heures de l'après-midi.

Voici le programme :

1. Allegro militaire	Gurtner.
2. Ouverture de la *Dame Blanche*	Boëldieu.
3. *Souvenir de Madrid*, boléro	L. Montagne.
4. Adagio et Menuet de la 11e symphonie	Haydn.
5. *Thérésien Walzer*	G'angl'.
6. *Souvenir de la Suisse*, air varié	Scrœder.

Nous avons vu exposé, à la vitrine de M. Bernard-Welcommes, un magnifique cadre renfermant les nombreuses médailles que M. Willem, horticulteur à Roubaix, a remportées dans différents concours agricoles. Nous félicitons sincèrement de ses brillants succès M. Willem qui, par sa patience, son expérience, ses connaissances du jardinage, et par le goût exquis qu'il a toujours apportés dans son travail, a su se placer au premier rang parmi ses nombreux confrères.

Nous ne pouvons que lui souhaiter de toujours maintenir la réputation qu'il s'est faite.

Il paraît que beaucoup de nos concitoyens — une centaine environ — ont négligé de présenter leurs chevaux à la revue de classement qui a été passée à Roubaix, au commencement de cette semaine. Cette négligence va être pour eux l'objet de procès-verbaux.

Depuis quelques jours, les gendarmes de l'arrondissement de Roubaix sont en partie occupés à porter chez les jeunes gens qui ne se sont pas présentés à la revue d'appel du 27 juin, des ordres d'appel leur enjoignant de se rendre à la citadelle de Lille pour y subir une punition de deux jours de prison.

Le *Progrès du Nord* annonce que la société des Etudes de Roubaix tiendra son assemblé générale, dimanche 12 juin, à 5 heures du soir.

Un journal belge nous annonce que les musiciens composant la fanfare de Rumes ont offert, lundi dernier, à M. Dambrin, instituteur, son portrait, en reconnaissance des services rendus par lui à la fanfare de la commune comme fondateur et professeur.

« Ce portrait, ajoute notre confrère, est dû au pinceau de M. Bouzin, professeur à l'académie de peinture de Roubaix. »

On a remis, jeudi, entre les mains des autorités françaises, un Français, arrêté à Gand, quelques jours auparavant. Cet homme nommé Louis Delannoy, est poursuivi par le parquet de Béthune pour abus de confiance.

Notre concitoyen M. J.-Bte Glerieux doit faire lundi prochain à Fournai, une ascension avec le *Zéphir*. Le « lâcher » de l'aérostat aura lieu à 4 heures et sera bientôt suivi d'une descente en parachute tentée par Médor.

On nous écrit de Wattrelos :

« Les *Amis Réunis* (de la société la *Concorde*), donneront un grand carrousel, le lundi de la kermesse, 20 juin courant.

» Le carrousel aura lieu dans un vaste jardin du local.

» Un manège magnifique est à la disposition des amateurs.

» 650 francs de prix seront disputés.

» Les membres de la commission n'ont rien négligé pour donner à cette fête tout éclat possible ; la disposition des gradins permettra à tous les spectateurs de voir les concurrents se disputer les lauriers.

On annonce que M. le docteur Ortille de Lille, dont il y a un an à peine, on annonçait la nomination comme membre de la Société royale des sciences médicales de Bruxelles, vient d'être nommé membre correspondant national de la Société de thérapeutique de Paris.

Au mois de novembre dernier, mourait à l'académie de France, à Rome, un jeune sculpteur, M. Grasset.

Ses camarades vienuent de lui élever un monument.

Son buste en bronze est l'œuvre d'un artiste lillois, M. Cordonnier, pensionnaire de quatrième année.

M. André Delevar qdi a été pendant quarante huit ans maître de chapelle à l'église Saint-Maurice de Lille, vient de mourir à l'âge de soixante-treize ans.

M. Delevar est un des premiers qui ait introduit l'usage des instruments dans les chants religieux.

On sait que les compagnies de chemins de fer perçoivent un droit de 3 fr. par wagon pour la désinfection des wagons ayant servi au transport des bestiaux. Malheureusement, dans la plupart des cas, cette désinfection n'a pas lieu ou elle est pratiquée d'une façon incomplète mais le droit n'en est pas moins perçu régulièrement.

Pour remédier à cet état de choses, la Société de médecine vétérinaire des départements du Nord et du Pas-de-Calais, dans sa séance du 29 mai, tenue à Douai, sous la présidence de M. A. Bernard, vétérinaire à Aubencheul-au-Bac et conseiller général du Nord, a émis à l'unanimité le vœu suivant :

1° Que la désinfection soit faite dans des gares déterminées, par des agents relevant de l'autorité préfectorale ou agréés par elle et placés sous la surveillance du service sanitaire, lequel, devant porter la responsabilité morale des ravages des maladies contagieuses doit être mis en mesure de détruire les germes de ces maladies « dans leur principal foyer. »

2° Que le prix de la désinfection soit abaissé, autant que possible, à l'exemple de ce qui se fait en Allemagne et en Belgique

Dans ce dernier pays, pour 1 fr, 25 on enlève par le balayage et le grattage toutes les ordures, débris de litières, matières fécales restants d'aliments, puis on assainit, on désinfecte au moyen de la vapeur d'eau fournie par les machines de manœuvres.

Un nommé Pierre Delot, menuisier, originaire du Pas-de-Calais, a été arrêté hier sous inculpation de vol à Lille.

Ce voleur qui a voulu être trop malin, vient de se faire prendre au gîte, c'est le cas de le dire, d'une manière qui fait le plus grand honneur à la sagacité de M. Guilluy commissaire de police du 3e arrondissement.

Il y a quelques jours, cet honorable magistrat apprenait que la petite Delot avait été trouvée portant au cou une chaîne d'argent que Mlle Paux, fille d'un aubergiste de la rue de Tournai, à Lille, reconnaissait pour lui avoir été volée il y a quelques mois.

Dans la petite enquête qui s'ensuivit, il sut que M. Paux avait eu, dans les derniers mois, à se plaindre de divers vols commis à son préjudice; on n'avait jamais pu découvrir par qui. On lui avait enlevé, un jour, une trentaine de chemises, un autre jour, un tronc des écoles avec les 75 francs qu'il contenait. Enfin, à diverses reprises, 10, 15 francs, des porte-monnaie, du linge, ainsi que la petite chaîne d'argent révélatrice, avaient disparu.

Autre coïncidence : un menuisier nommé Pierre Delot, occupé à des réparations chez MM. Dubois et Charvet-Colombier, rue du Molinel, avait été convaincu de vol d'une pièce de toile valant 500 francs au préjudice de ces messieurs. Mais ceux-ci n'avaient pas porté plainte. Le menuisier s'étant engagé à payer le prix de la toile à une époque déterminée. Or, avant cette échéance. Delot quitta Lille et alla se fixer à Bruxelles. Le prix de la toile ne fut donc pas payé et les volés avaient porté plainte.

La police apprit dans ces derniers jours que Delot était revenu à Lille, sur le théâtre même de ses premiers exploits, car il s'était logé précisément près de chez M. Paux dont le voisinage paraît-il, l'attirait.

En coordonnant ces divers faits, M. le commissaire du 3e arrondissement vit bien qu'il y avait moyen de faire d'une seule pierre deux coups et que le larron était venu se faire prendre au gîte, ainsi que nous le disions en commençant.

Il l'assura donc de Delot, lequel avoua tout. Il a même indiqué qu'une partie de la toile n'avait pas été vendue et qu'elle avait été déposée dans une auberge à Le Forest par sa femme qui est coupable. Le coupable a été maintenu en état d'arrestation.

L'Association des Anciens Professeurs et des Anciens Elèves de l'Institution Notre-Dame-des-Victoires a tenu, jeudi dernier, 9 juin, sa troisième réunion.

Si Montaigne en avait été, il aurait été heureux d'y voir tout ce qu'il rêvait pour son Collége idéal : « des garsons verts et vigoreux » des salles décemment jonchées de fleurs et de feuilles .. sans le moindre tronçon d'osier... « la Joie, l'Alaigresse et les Grâces, pourtraites, » mieux encore que sur les murs, sur tous les visages. Il aurait bien dû convenir qu'on ne gardait pas trop rancune à la « géôle de jeunesse captive. »

Ç'a été une fête toute roubaisienne : c'est dire qu'elle a été remplie de cette franche gaieté, de cette bonne roudeur, de cette simplicité distinguée, qui sont dans le tempérament de notre ville. Il y a longtemps qu'on y connaît et qu'on y pratique la bonne égalité, qui confond tous les rangs, la Fraternité chrétienne qui unit tous les cœurs; on n'a pas attendu après le mot, pour avoir la chose.

A onze heures et demie, on se réunissait à la chapelle pour y entendre une messe célébrée à l'intention des membres défunts de l'association. Il faisait bon de revoir cette chapelle, témoin de notre première communion... de répéter ce vieux cantique à N.-D. des Victoires, si bien approprié à la circonstance :

Tous heureux dans ton sanctuaire,
Nous venons célébrer tes bienfaits !

de renouveler ce serment prêté dès l'enfance :

Nous ne t'oublierons jamais !

de prier un moment pour ceux qui ne sont plus.

Après la messe, Monsieur le Principal nous fit part d'une excellente résolution : tous les deux mois, le deuxième dimanche, à 7 heures, une Messe sera dite à l'intention des anciens élèves, et un ancien Professeur y fera une conférence. On commencera au deuxième dimanche de juillet. Du reste, avis en sera donné en temps opportun.

A la sortie de la chapelle, on refait connaissance avec d'anciens condisciples ; on se donne de cordiales poignées de mains, on réchauffe un peu ces vieilles amitiés, les plus durables les plus douces de toutes, sur les lieux mêmes où elles se sont formées... on cherche des yeux ses anciens professeurs ; on leur parle du passé, du présent, de l'avenir, du passé surtout ; on leur révèle maintenant sans crainte quelqu'une de ces petites ruses, encore inédites, qu'on leur cachait si soigneusement autrefois, puis on va revoir ces salles d'étude, ces classes pleines de souvenirs, les uns gais, les autres tristes, mais aujourd'hui tous réjouissants... Ces cours, où l'on se voit encore s'ébattre et caracoler. Rien n'y a changé. C'est donc nous qui changeons...

C'est surtout des années de collége, des premières émotions et des gros chagrins d'écolier qu'il est vrai de dire avec le poëte : HÆC OLIM MEMINISSE JUVABIT !

A midi et demi commençait le banquet, tout ce qu'il convient d'en dire, c'est que :

Le régal fut fort honnête,
Rien ne manquait au festin.

La poésie, la musique et l'éloquence en furent le meilleur assaisonnement.

Un jeune lauréat de notre Université, qui trouve le moyen de mener de front le Droit, la Musique, la Poésie et les Lettres, nous représenta, sous une gracieuse allégorie, les débuts et les progrès du collége, et salua l'ouvrier en même temps que l'œuvre. Des vers ! il nous en est venu jusque des Pyrénées : M. Mouton, vicaire général d'Aire, n'a pas voulu nous manquer tout entier, et nous a envoyé un charmant badinage sur trois rimes.

Un cinquantenaire rimer !
Ecrire, passe encor, mais rimer à cet âge,
Disont vos convives, dans leur piquant langage,
Assurément, il veut nous enrhumer.
Et c'est du radotage.

Ce n'en était pas du tout. Il s'agissait d'un appel à la charité roubaisienne, en faveur des victimes du cyclone qui a désolé l'île Bourbon. Le moyen de résister à ces beaux vers, surtout à ces trop aimables flatteries et à ces souhaits ?

Pour Dieu, pour l'indigent, sans cesse bénévole,
Roubaix donne partout, à l'Eglise, à l'Ecole...
Ah ! qu'elle soit toujours Roubaix la magnanime,
Que aux plus hardis sommets elle porte sa cime !
Que sur le monde entier ses indomptables fils
Etendent comme un rêt leurs innombrables fils
Et qu'ils puissent toujours, à défaut de pistole,
Donner à tout quêteur pour le moins une obole !

Les obules réunies ont produit la somme de 150 fr., que nous prions M. l'abbé Mouton de vouloir bien accepter, avec l'hommage de notre reconnaissance et de notre admiration.

On donna lecture d'une lettre de M. Bruniaux, général de la Grande-Chartreuse, un des fondateurs du collége. Il voulait bien nous assurer qu'il était avec nous de cœur et nous envoyer ses meilleures bénédictions.

Il n'y a pas de gai repas sans musique. C'est d'elle qu'on a dit « qu'elle faisait dans un banquet l'effet d'une perle au milieu de l'or. » Merci donc à nos aimables artistes, qui nous ont donné tour-à-tour le *Tambour Major*, le *Clairon*, l'allégorie de la Fourmi et du Papillon. Merci en particulier au chantre inimitable de Malborough, merci à nos éminents pianistes, à ces deux artistes si sympathiques, qui tour-à-tour dans un duo de violon et de violoncelle, ont prouvé leur harmonie et leur bonne entente en musique, comme en tout le reste.

Plusieurs toasts furent portés, par Monsieur le Principal du collége et par son vénérable prédécesseur, aux anciens élèves; par M. Louis Derville, aux anciens supérieurs et aux anciens maîtres. M. l'abbé Lamant, supérieur de Bergues y voulut bien répondre. M. Louis Toulemonde s'est fait l'interprète éloquent des sentiments de tous envers l'Eglise et le Souverain Pontife Léon XIII.

Comment ne pas parler de M. Wirth, curé de Paillencourt, qui paya si gracieusement une dette de reconnaissance en monnaie d'argent, c'est-à-dire, en paroles, sous prétexte que la monnaie d'or, le silence, n'avait pas cours à Paillencourt ?

La fin du banquet fut marquée par une ovation spontanée faite à M. l'abbé Vassart, retenu jusqu'à ce moment par un devoir impérieux. Aussi modeste que savant, le bienfaiteur de notre Industrie ne voulut voir dans ce témoignage de sympathique admiration qu'un hommage à son caractère sacerdotal.

Les toasts étaient suivis d'une salve d'applaudissements, militairement commandés, et militairement enlevés.

Bref, la journée a été bonne et joyeuse pour tous. C'était plus et mieux qu'une réjouissance vulgaire. C'était un acte de foi aux principes chrétiens qui dominent les questions d'éducation; c'était une protestation en faveur de la liberté d'enseignement, qui est, comme disait Monsieur le Principal, la liberté d'enseigner la Vérité et de former à la Vertu; c'était une réfutation, par les faits et par les résultats, de ces calomnies stupides, qui voudraient, suivant le mot de M. Vassart, représenter l'enseignement chrétien comme un éteignoir. C'était enfin un témoignage de reconnaissance et de dévouement, qui prouve que le collége peut toujours compter sur de nombreux et vaillants amis. X.

L'éminent cardinal Desprez, archevêque de Toulouse, communique à la *Semaine religieuse* une lettre de Monseigneur Goldefy, évêque élu de Saint-Denis (île Bourbon), contenant un récit navrant des ravages qu'a produits dans cette île un épouvantable ouragan. Les édifices publics, les églises surtout qui dominent par leur élévation les habitations voisines, ont été presque tous endommagés et découverts par l'ouragan.

Une dizaine d'églises ont été entièrement renversées. De ce nombre est la belle église de Saint-Joseph, chef-lieu de canton, dont l'éminent cardinal de Toulouse avait béni la première pierre. Les hôpitaux, les écoles, les usines ont subi des dégâts considérables.

Une pluie battante qui n'a cessé de tomber pendant six ou sept jours, a achevé de détruite ou de dégrader ce que l'affreux cyclone avait épargné.

Des milliers de malheureux sont, depuis cette journée néfaste, sans pain et sans asile ; la misère est presque partout.

La *Semaine religieuse* ajoute :

« Monseigneur le cardinal Desprez, qui a été le premier évêque de ce diocèse, nous demande en son nom et au nom de NN. SS. Delannoy et Fava, de recueillir des souscriptions pour ces infortunés. La charité chrétienne et la déférence due à des recommandations si hautes et si sympatiques au clergé et aux fidèles de notre diocèse, nous font un devoir de solliciter les aumônes de nos lecteurs en faveur de notre lointaine colonie si souvent et si cruellement éprouvée.

» Ces aumônes peuvent être envoyées à l'archevêque de Toulouse, aux évêchés d'Aire ou de Grenoble, ou nous être remises. »

Le crime de Quesnoy-sur-Deûle

La petite ville de Quesnoy-sur-Deûle s'est éveillée hier dans la consternation.

La nouvelle d'un crime horrible se répandait de maison en maison,

Voici comment les faits se sont passés :

Louis Harchène, âgé de quarante-sept ans, autrefois charretier chez M. Jules Leperci, brasseur à Quesnoy, actuellement cabaretier au Plaquet, donnait depuis quelque temps des signes d'aliénation mentale. Hier, vers deux heures du matin, après un sommeil assez agité, il s'éveilla brusquement, s'agenouilla sur son lit et, les bras en croix, les yeux fixés sur le crucifix, il balbutia quelques mots incompréhensibles, puis il embrassa dévotement la sainte image et, se tournant vers sa femme, il la mordit profondément, proférant des menaces de mort et lui serra le cou entre les mains comme pour l'étrangler.

Les malheureuse poussait des cris désespérés et se débattait avec une terrible énergie. La lutte durait depuis quelques instants, lorsque sa fille de âgée dix-huit ans, accourut à son secours.

Harchène lâcha prise et se rua sur la fille de sa femme, l'étreignant entre ses doigts crispés et la mordant à belles dents. Le dénouement eut été terrible, si un vieillard de 76 ans, M. Philippe Huette, éveillé par les cris des victimes, n'était arrivé à leur secours. Pendant que les pauvres femmes s'échappaient, Harchène saisissait sa nouvelle proie, la mordait à la gorge et à la main, d'un coup de dent il lui coupait entièrement le pouce gauche qu'on a retrouvé dans la chambre, puis, se dégageant il gagnait l'étage supérieur, s'enfermait dans la chambre de sa belle-fille, âgée de trois ans, et continuait le cours de ses cruautés.

Le nez de la pauvre enfant fut arraché, ses dents furent coupées à coup de dents, un bras fut cassé, il lui brisa une lampe sur la tête, enfin l'étrangla.

Harchène redescendit dans sa chambre et se coiffe d'un bonnet de sa femme, et se glissa dans le lit, entre la paillasse et le matelas, où il ne donna plus signe de vie jusqu'au moment où les gendarmes s'en emparèrent,

Il se laissa arrêter sans difficulté et demanda avec une expression de crainte enfantine si on ne voulait pas lui faire de mal. Il eut à ce moment un court éclair de bon sens. Comme les gendarmes lui offraient un peu de nourriture, les traits de son visage se contractèrent subitement ; il refusa, disant qu'il était indigne de manger ; puis, la figure reprit un air béat, stupide et entièrement inconscient. La folie, cependant reprit une forme violente ; quelques instants après, il essaya d'échapper aux gendarmes et se jeta la tête sur le mur comme pour la briser ; il fallut le garotter.

Le parquet s'est transporté hier à Quesnoy où il a ouvert une enquête. Le malheureux, qui devait être envoyé à Lille, a été déposé à la maison des aliénés à Armentières.

— SECLIN. — Les républicains du canton de Seclin ont, paraît-il, l'intention de porter M. Desmazières, maire de Seclin et vice-président du Conseil d'arrondissement, comme candidat au Conseil général du Nord, en remplacement de M. Van der Straeten, décédé.

— BERGUES. — Jeudi, à trois heures de l'après-midi, un ouvrier de ferme de Cappelle-les-Dunkerque, chargeait à la gare de Bergues, un wagon de fagots, lorsqu'au moment du passage d'un train, il glissa si malheureusement sur la voie, qu'il fut littéralement broyé.

Il laisse une veuve et quatre enfants.

— AVESNES. — Le comité de la Compagnie du chemin de fer du Nord vient d'ouvrir un crédit de 141,600 fr. pour la construction d'une nouvelle halle aux marchandises et l'établissement d'une voie de débord à la gare d'Avesnes.

Les travaux seront probablement commencés.

— DUNKERQUE. — La visite de la musique des Canonniers sédentaires de Lille est annoncée pour le 3 juillet prochain, à Dunkerque.

Les Dunkerquois s'apprêtent à fêter dignement les Canonniers Lillois.

— On annonce qu'il a été déposé une plainte au Parquet contre M. L..., pharmacien de cette ville. Par suite d'une erreur inexplicable, il aurait livré de l'extrait de Saturne pour de l'Eau de Chaux.

La victime, un enfant de cinq ans, fille de M. B... officier du 110e, n'a pas succombé grâce à un contre-poison énergique administré à propos.

— BÉTHUNE. — Pendant l'orage de mardi, le tonnerre est tombé trois fois sur la ville. Angélique Guilbert, âgée de 22 ans, a été tuée par la foudre dans sa chambre, dont elle avait laissé la fenêtre ouverte.

C'est la troisième fois que la foudre tombe sur la maison Guilbert depuis douze ans.

— RUBROUCK. — Le 9 juin dernier, le sieur Edouard Stoopt, garçon brasseur, a reçu à la poitrine un coup de pied de cheval si vigoureusement asséné que ce malheureux est mort quelques heures après.

— CALAIS. — On n'a pu découvrir, jusqu'ici, l'Italien qui, dans la nuit de dimanche, a commis une tentative d'assassinat sur la personne du sieur Herbaut, agent de police, auquel il a porté un violent coup de casse-tête. Un malaise sensible s'est déclaré dans l'état d'Herbaut, qu'on espère sauver.

— BOULOGNE. — Mercredi soir, vers huit heures, le bruit d'une détonation attirait plusieurs personnes à l'extrémité du boulevard Daunou.

Une demoiselle, Marie Chevalier, âgée de vingt-cinq ans, venait de tentar de se suicider en se tirant un coup de revolver dans la bouche.

On attribue cet acte de désespoir à un chagrin d'amour; l'amant de cette pauvre fille avait été enterré la veille.

Elle a été transportée à l'hospice dans un état déplorable.

— ARRAS. — L'orage du 7 juin, a donné beaucoup de grêle sur le département du Pas-de-Calais.

Le fléau a frappé les communes de Givenchy, Lens, Liévin, Calonne, Bruay, Saint-Hilaire-Cottes, Rombly, Mazinghem, etc.

On cite encore Béthune et ses environs : Fouquereuil, Verquin, Verquigneul, comme ayant été visités par l'orage, ainsi que St-Pol et communes avoisinantes, principalement Siracourt, Croix et Croisettes.

D'autres orages ont donné de la neige dont on signale la chute à Lillers, ainsi qu'entre Etaples et Montreuil.

Il ne paraît pas, d'après la *Revue agricole*, que les céréales aient beaucoup souffert de ces perturbations atmosphériques, mais les œillettes, les fèves et les lins ont été plus ou moins ravagés çà et là.

— AMIENS. — M. l'abbé du Clerc, chanoine, secrétaire général de l'évêché, est décédé aujourd'hui, à la suite d'une maladie dont il souffrait depuis quelque temps, mais qui ne faisait pas prévoir une issue aussi soudaine.

— ROUCOURT. — Le 7 courant, vers le soir, un nommé Delcambre, âgé de 53 ans, originaire d'Abancourt, sans domicile fixe, a été trouvé sur le territoire de Roucourt, mourant de froid et de faim. Ramené dans le village, il est mort quelques heures après.

— MAUBEUGE. — Le collége de Maubeuge a reçu cette semaine, la visite de M. le recteur de l'académie de Douai.

— CONDÉ. — M. Bouchendomme, licencié ès-lettres, professeur au collége de Cambrai, est nommé principal au collége de Condé.

— FRESNES. — Mardi dernier, jour de la ducasse du Trien de Fresnes, un douanier ayant voulu se mesurer avec un lutteur, tomba si malheureusement qu'il se cassa la cuisse.

Le lutteur est aussitôt parti laissant sa baraque seule, car il n'avait pas d'autorisation.

Etat-Civil de Roubaix. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 9 juin. — Alphonse Desnoulez, rue de la Longue-Chemise, cour Carrette. — Jeanne Opalfvens, rue de Fontenoy, 2, cour Desmet. — Maria Bens, rue Philippe-le-Bon, 4. — Cécile Debarbieux, rue de la Promenade, 31.

Du 10. — Albert Loridan, rue St-Quentin, maisons Barot. — Godeliva Flamant, rue de la Basse-Masure, 21. — Marthe Ruelle, rue de Tourcoing, 52. — Angèle Verbraeken, rue Bayart, 7, maisons Pollet. — Henri Watrelos, rue du Fort, 21. — Jules Soyez, rue de Bouvines, maisons Thibaut.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 9 juin. — Christine Verbanck, 3 ans, rue de la Perche, cour Cornil, 17. — Célina Ghermonpres, 6 ans, chemin de la Maquellerie, maisons Lepers. — Alfred Catteau, 1 an, rue Decrème, maisons Gheeteme, 13. — Eugénie Dewer, 45 ans, ménagère, rue du Tilleul, 75, maisons Bourgies. — Antoine Vancombruggen, 1 mois, rue de Tourcoing, cour Flipo, 37. — Rosalie Vandeplancke, 36 ans, ménagère, rue du Fontenoy, 63. — Charles Morysse, 45 ans, garçon brasseur, rue Decrème, maisons Debaisieux. — Marguerite Lejeune, 45 ans, épluchesse, rue de Lille, 205. — Zoé Cattelain, 11 ans, sentier du Ballon, maisons Gaby. — Adolphine Lepers, 27 ans, ménagère, rue des Arts, cour Desrousseaux, 2.

Du 10. — Jean Dujardin, 82 ans, tisserand, rue Franklin, cour Cornil, 4. — Emmanuel Opalfens, 1 an, rue du Fontenoy, cour Desmet, cour Desmet, 2. — Alfred Destailleur, 13 ans, rue de la Basse-Masure, 52.

CONVOIS FUNÈBRES ET OBITS

Les amis et connaissances de la famille GELUCK-DUTILLEUL, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Henri GELUCK, décédé à Roubaix, le 10 juin 1881, à l'âge de 52 ans, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux CONVOI et SALUT SOLENNELS, qui auront lieu le dimanche 12 courant, à 3 heures 1/2, en l'église du Saint-Sépulcre, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue d'Hermann, 150.

Un OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRE sera célébré en l'église paroissiale du Sacré-Cœur, à Roubaix, le mardi 14 juin 1881, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur François-Joseph MESSIEN, décédé à Roubaix, à l'âge de 70 ans et 3 mois, de Monsieur Louis-Joseph MESSIEN, son frère, décédé à Roubaix, le 26 avril 1863, à l'âge de 59 ans et 2 mois, de Mademoiselle Virginie-Joseph MESSIEN, leur sœur, décédée à Roubaix, le 26 juillet 1873, à l'âge de 76 ans et 3 mois. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRE sera célébré au Maître-Autel de l'église paroissiale de Saint-Martin, à Roubaix, le lundi 13 juin 1881, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Dame Charles ROUSSEL, née Joséphine-Thérèse VAN EERDEWEGH, décédée à Roubaix, le 11 juin 1879, dans sa 53e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRE sera célébré en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix, le mardi 14 juin 1881, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Louis-Joseph FLIPO, veuf de Dame Désiré DELEPIER, décédé à Roubaix, le 31 mai 1880, à l'âge de 72 ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un OBIT SOLENNEL DU MOIS sera célébré au Maître-Autel de l'église paroissiale de Sainte-Elisabeth, à Roubaix, le lundi 13 juin 1881, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Dame Rose-Elisabeth LEGRAND, veuve de Monsieur Julien DEBEUF, décédée à Roubaix, le 10 mai 1881, à l'âge de 81 ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un OBIT SOLENNEL DU MOIS sera célébré en l'église de Croix, le lundi 13 juin 1881, à 8 heures, pour le repos de l'âme de Mademoiselle Céline COQU, décédée à Croix, le 1er mai 1881, à l'âge de vingt-sept ans. — — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un OBIT SOLENNEL DU MOIS sera célébré en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix, le lundi 13 juin 1881, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Louis-Joseph PROUVOST, époux de Dame Victoire MASQUELIER, décédé à Roubaix, le 2 mai 1881, à l'âge de 81 ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priés de vouloir bien considérer le présent avis comme en tenant lieu.

ÉPHÉMÉRIDE

SAMEDI. — 11 JUIN. — *Saint Barnabé*, Q. T. — 1549. — LES MARCHANDISES APPORTÉES A LA FOIRE DE SAINT-DENIS SONT EXEMPTÉES DE TOUT DROIT.

Les foires ont une origine fort ancienne. Les premières établies sous Charlemagne et devinrent le rendez-vous des marchands des principaux points de royaume.

Les foires avaient une juridiction spéciale nommée par les marchands et chargée de connaître toutes les contestations commerciales.

Les plus célèbres foires étaient celles de Falaise, de Caen, de Beaucaire, de Lorient, de Nantes, de Bordeaux, de Lyon, de Marseille et de Saint-Denis. Cette dernière avait été fondée par